

SEC5

# SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

---

Sécurité environnement  
et production

**2 JOURS - 2017**

---

08 AU 09 JUIN

**830 €**

---

14 HEURES

## Lieu du stage

---

Cerfav | Prover  
19, rue Charles Auray  
93500 Pantin - France  
T : +33 (0)1 57 42 20 99  
F : +33 (0)1 57 42 13 89  
prover@cerfav.fr  
www.prover.fr



## OBJECTIFS

- Cette formation est conçue pour optimiser la gestion des enjeux hygiène, sécurité et environnement sur un site industriel. Elle répond aux obligations réglementaires de formation. Bien au-delà, il s'agit de donner aux salariés les connaissances indispensables pour contribuer efficacement à la prévention des accidents et à la préservation de l'environnement dans l'entreprise.

## PERSONNELS CONCERNÉS

- Tout salarié d'un site de production.

## PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis nécessaire.

## COMPÉTENCES VISÉES

- Acquérir les connaissances générales et/ou spécifiques en matière d'Environnement, d'Hygiène et de Sécurité.
- Appréhender les risques et les impacts.
- Connaître les approches et les comportements permettant de les minimiser et de se conformer à la réglementation.
- Former des acteurs de la prévention et de la préservation de l'environnement.

## SECTEUR D'ACTIVITÉ

- Le secteur industriel en général et les sites verriers (en particulier les usines certifiées) trouveront un support idéal pour dynamiser leur Système de Management ISO 14001, OHSAS 18001 ou EMAS, les autres trouveront une approche concrète permettant d'optimiser la mise en œuvre de leur politique HSE.

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- En se basant sur des apports théoriques illustrés, la formation alterne des exposés par l'expert et des moments d'échanges avec les stagiaires sur leurs questions et problématiques.

## MOYENS TECHNIQUES ET SUIVIS

- Nombre de stagiaires limité, afin de favoriser les échanges.
- Support de cours individuel fourni.
- Salle de formation dédiée.

## PROGRAMME

## CONTENU

- Obligations réglementaires générales
- Réglementation spécifique à l'industrie du verre ou à un autre secteur industriel
- Prévention des accidents du travail et des risques technologiques
- Préservation de l'eau et de l'air
- Limitation des déchets et du bruit
- Gestion de l'HSE dans l'entreprise : aspects comportementaux, techniques et normatifs
- Méthode Sécurité Plus : outils d'analyse, de communication et de suivi
- Amélioration continue

## MODALITÉ D'INSCRIPTION

Téléchargez directement le bulletin d'inscription sur [www.prover.fr](http://www.prover.fr) ou demandez-le nous.

**T : +(33) 01 57 42 20 99**

**M : [prover@cerfav.fr](mailto:prover@cerfav.fr)**

## ÉVALUATION

- Fiche d'évaluation et de satisfaction.
- Attestation individuelle de fin de formation.

**SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT ET PRODUCTION**  
2 JOURS - 2017

DATES : 08 AU 09 JUIN  
COÛT : 830 € HT ( 14 heures )  
Déjeuners et supports de cours inclus

Lieu du stage

Cerfav|Prover  
19 rue Charles Auray - 93500 Pantin - France  
T : +33 (0)1 57 42 20 99  
F : +33 (0)1 57 42 13 89  
Mail : prover@cerfav.fr

**SEC 5**

**SOCIÉTÉ**

Raison sociale de l'établissement : .....

Nom du responsable formation ou contact : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

E-mail : .....

**STAGIAIRE**

Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

E-mail : .....

**ADRESSE DE FACTURATION**

Dans le cas d'une prise en charge par un OPCA

Nom de l'organisme : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Dès réception de votre inscription, vous recevrez une convention de formation en double exemplaire.

Dix jours avant la formation, le stagiaire recevra une convocation précisant le lieu exact de la formation.

Après la formation, l'entreprise recevra par courrier une facture accompagnée d'une attestation de présence et d'une attestation individuelle de fin de formation.

Le règlement devra s'effectuer à réception de la facture.

Conditions générales d'annulation : Pour toute annulation devant s'effectuer par écrit, le Cerfav | Prover retiendra sur le coût total du stage, conformément aux dispositions prévues par le code du travail, 50 % pour une annulation parvenue moins de 15 jours avant le stage ou 100 % pour une annulation intervenue 5 jours avant le stage. Toutefois les stagiaires auront la possibilité de reporter leur inscription sur une autre session.

DATE :

SIGNATURE ET CACHET :